

DECRET D/2020/.....063/PRG/SGG

Portant Convocation de la Première Session Ordinaire du
Conseil Economique et Social

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution notamment en ses articles 123 à 124;

Vu la Loi Organique numéro N°/91/04/CTRN du 23 Décembre 1991 portant Organisation Composition et Fonctionnement du Conseil Economique et Social notamment en ses articles 28,29 et 30.

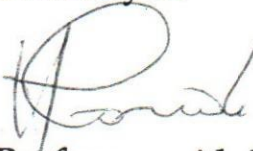
DECRETE

Article premier : Les membres du Conseil Economique et Social sont convoqués pour la première session ordinaire le Mardi 17 Mars 2020 à 10 heures à son siège 6^{ème} Avenue, quartier Koulewondy Commune de Kaloum.

Article 2 : La durée de la session ordinaire est de deux mois.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date d'ouverture de la session sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

11 MARS 2020
Conakry le 2020


Professeur Alpha CONDE